

Le bien le plus précieux

La réputation est le capital le plus précieux de l'intermédiaire financier. Elle détermine aussi bien l'acquisition que la conservation de sa clientèle, et sa capacité à établir des relations d'affaires profitables avec les autres acteurs du domaine financier, en Suisse et à l'étranger.

La réputation, c'est aussi le bien le plus précieux de la communauté des intermédiaires financiers, celui qui va déterminer l'attrait pour telle ou telle place financière, donner ou non des armes à sa concurrence, exciter ou non les velléités réglementaires nationales et internationales.

Ce bien, si intangible et pourtant si précieux, nécessite un soin de tous les instants, et on ne peut le protéger par les murs d'un coffre-fort ou par des garanties de tiers. Toute atteinte qui lui est portée est irréparable.

Nul autre ne peut protéger la réputation que celui qui l'a construite et en tire les profits. La seule protection, c'est la vigilance dans le comportement quotidien de chacun des acteurs qui contribuent à forger cette réputation.

En langage technocratique, cela s'appelle l'autorégulation. Ce n'est pas un concept abstrait, mais une prise de conscience personnelle et une mise en pratique dans chaque relation d'affaires, dans chaque transaction.

Cela passe par l'application de procédures formelles, créées non pour le plaisir de noircir du papier mais parce que dans toutes tâches difficiles et complexes, l'expérience montre qu'une check-list est le meilleur moyen de ne pas oublier un détail important.

Ce formalisme est nécessaire mais pas suffisant. Il n'est que l'illustration d'une analyse raisonnée de chaque relation d'affaires et de chaque transaction, effectuée avec bon sens et de bonne foi au regard des critères de la meilleure pratique professionnelle.

De bonne foi, parce qu'au moment où il procède à cette analyse, l'intermédiaire financier est seul juge des conséquences de ses actes ; au regard de la meilleure pratique professionnelle, parce que celle-ci est le meilleur moyen de ne pas se retrouver un jour dans la situation d'avoir à en répondre.

L'ARIF est là pour aider ses membres, et chacun des membres de leur personnel, à connaître et adopter les comportements propres à éviter les atteintes à votre bien le plus précieux. Son Comité vous souhaite une bonne et heureuse Nouvelle Année, pleine de bonnes affaires, sans aucune mauvaise « affaire ».

Raphaël TREUILLAUD
Président de la Commission de surveillance

The most valuable asset

Reputation is the most valuable asset of a financial intermediary. On this depends his ability to acquire and retain his clients, and also his capacity to establish profitable relationships with other financial agents, both in Switzerland and abroad.

Reputation is also the most valuable asset of the entire community of financial intermediaries, establishing the attraction for a specific financial market, denying weapons to competing markets, and helping keep at bay further imposition of national and international regulation.

This asset, intangible and yet so precious, needs constant care and cannot be kept in a safe or entrusted to third-parties. Damage caused to reputation is irreparable.

Only he who has built his reputation and benefits from it can truly preserve it. His only protection is to monitor carefully the everyday behaviour of everyone who contributes to it.

In the technical jargon, this is called "self-regulation". This is not a theoretical concept, but rather a personal awareness to be implemented for every business relationship, each transaction.

Inevitably it also means applying formal procedures, not for the sake of preparing endless documents, but because experience shows that complex tasks need check-lists. They are the best way not to overlook important detail.

Nevertheless, a formalistic approach, necessary though it be, is not enough. It can but show that each business relationship and each transaction has been thoroughly analyzed and sensibly implemented, in good faith and in compliance with the best standards and practices.

"In good faith", because only the financial intermediary can foresee the consequences of his acts when analyzing the situation; "in compliance with the best practices", because these are the best way for him to protect himself against criticism or litigation.

ARIF exists to help its members and their staff to understand and adopt appropriate behaviour and standards so as to avoid harm to their most valuable asset.

Our Committee wishes you a happy New Year, replete with successful business and with no "bad deals".

Raphaël TREUILLAUD
President of the Surveillance Commission

IMPRESSUM

Newsletter: 2 numéros par an, distribués par mailing électronique, tirage papier selon besoin.

Editeur: Association Romande des Intermédiaires Financiers (ARIF).

Responsable rédaction: M. Norberto BIRCHLER (directeur).

Rédacteurs: Membres du Comité de l'ARIF

Impression: Secrétariat de l'ARIF

Adresse: 8, rue de Rive - 1204 Genève

Tél. 022 / 310.07.35 Fax 022 / 310.07.39

Programme de formation 2005-2006 / Ausbildungsprogramm 2005-2006 Programma di formazione 2005-2006* / Training programme 2005-2006

Séminaires de base / Grundseminar / Corsi di base / Basic Course

F	Jeudi 9 février 2006	9h. - 17h.	Genève	Séminaire général en français
F	Jeudi 4 mai 2006	9h. - 17h.	Genève	Séminaire général en français
E	Thursday 8th June 2006	9 am - 5 pm	Geneva	General seminar in English

Ateliers / Workshop

F	Mercredi 18 janvier 2006	15h. - 18h.	Genève	«Immobilier»
E	Tuesday 7th March 2006	3 pm - 6 pm	Geneva	«Trust & company administration»
F	Jeudi 16 mars 2006	15h. - 18h.	Genève	«Transfert de fonds»
F	Mercredi 29 mars 2006	18h. - 21h.	Genève	«Changes»
F	Mercredi 26 avril 2006	15h. - 18h.	Genève	«Instruction pénale des affaires de blanchiment»
I	Martedì 23 maggio 2006	14 alle 17 ore	Lugano	«Amministrazione di società per conto di terzi»
F	Mercredi 21 juin 2006	15h. - 18h.	Lausanne	«Réviseurs LBA»

* Per la prima volta l'ARIF organizza un corso in lingua italiana in Ticino

Pour plus de détails et un résumé complet des cours, veuillez consulter notre site internet.

Für mehr Information und für eine vollständige Zusammenfassung der Kurse, konsultieren bitte unsere website.

Per ulteriori dettagli e per un riassunto completo dei corsi, volete consultare il nostro website.

For more details and for a complete summary of the courses, please consult our website.

Le site internet de l'ARIF fait peau neuve

Encore quelques mois de « relookage » et le site internet de l'ARIF se présentera bientôt sous son nouveau visage.

Le travail porte principalement sur des améliorations d'aspects visuels et pratiques. L'importante source d'information disponible en ligne est bien sûr conservée et sera désormais plus valorisée et accessible.

L'amélioration principale concerne la page centrale du site et sa fenêtre interactive. Le menu, dont les rubriques restent inchangées, et les fonctionnalités (langues ; moteur de recherches ; etc.) sont affichés en permanence, permettant aux visiteurs de trouver rapidement l'information souhaitée et de faciliter ses déplacements à l'intérieur du site. La nouvelle ligne graphique apporte, quant à elle, une touche colorée et élégante pour agrémenter votre visite.

Toutes ces plus-values ne seraient pas complètes sans améliorations techniques et pratiques. Ainsi, il vous sera dorénavant possible de vous inscrire en ligne à nos cours de formation par le biais d'un formulaire électronique. Ou encore, vous serez transportés en un « clic » auprès d'une multitude de sources extérieures d'informations (actualités ; législation ; etc.) grâce aux nombreux liens hypertextes. Même la Newsletter ARIF y sera consultable à tout moment !

Nous vous tiendrons informés de son lancement prévu dans le courant du premier semestre 2006.

Evolution législative : état des lieux

Mise en oeuvre des recommandations révisées du GAFI - Résultats de la consultation et suite des travaux (Source : AdC / 30.09.2005)

La consultation a confirmé la position du Conseil fédéral, selon laquelle il convient de continuer à accorder une grande importance à une place financière suisse intègre ainsi qu'à un dispositif efficace en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les milieux économiques estiment toutefois que certaines des mesures proposées pour maintenir ou renforcer ce dispositif vont trop loin. Leurs critiques portent plus spécialement sur une procédure de mise en oeuvre trop rapide des recommandations du GAFI, une surréglementation générale et un manque de comparaison avec les règles appliquées dans d'autres pays. Elles concernent également la proposition d'étendre les principales obligations de diligence à certains secteurs commerciaux.

Le Conseil fédéral fixera la suite des travaux relatifs au projet en 2006, en se fondant sur des bases de décisions supplémentaires, dont le rapport sur les résultats de la consultation et les résultats de la troisième évaluation de la Suisse par le GAFI.

Le Conseil fédéral adopte l'ordonnance sur la taxe de surveillance dans le secteur non bancaire (Source : AdC / 26.10.2005)

Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2006. Par le biais de la taxe de surveillance, tous les frais de l'Autorité de contrôle, y compris les coûts de fonctionnement général, seront répercutés sur les entités contrôlées. L'Autorité de contrôle prélèvera ainsi une taxe forfaitaire de surveillance en sus des émoluments déjà perçus pour chaque procédure individuelle.

En se fondant sur la comptabilité analytique de l'Autorité de contrôle au 30 juin 2005 extrapolée sur l'année, le montant de la taxe variera vraisemblablement de 45 169 francs à 376 276 francs suisses par organisme d'autorégulation. En admettant qu'un organisme d'autorégulation répartisse uniformément le montant dû entre tous ses membres, on arrivera à un montant de 212 à 311 francs par membre. En se basant sur la même extrapolation, on peut partir de l'idée qu'en ce qui concerne les intermédiaires financiers directement soumis, les montants dus atteindront 1 304 francs pour près de la moitié des intermédiaires financiers et ne devraient pas dépasser 16 216 francs.

Projet de recours de l'ARIF

Selon un avis de droit donné par le professeur Xavier OBERSON au Forum des OAR à l'époque de la pré-consultation, cette taxe, dont le but est de couvrir les frais de fonctionnement de l'ACLBA, n'est pas conforme à la Constitution fédérale. De plus, l'ordonnance ne supprimerait pas les émoluments rendus à chaque décision de l'ACLBA.

Au vu de ces éléments, tant le Forum des OAR que le Comité de l'ARIF débattront prochainement de l'opportunité et des chances de succès d'un recours contre les bordereaux de taxation qui seront notifiés aux OAR dans le courant de l'année 2006.

Les chances de succès d'un recours des OAR n'étant toutefois pas garanties, de même que l'octroi de l'effet suspensif, le Comité se prononcera alors sur les modalités d'une d'adaptation des recettes de l'Association pour assumer le paiement de cette taxe (environ 25% de la cotisation annuelle).

Aktueller Stand der rechtlichen Entwicklungen

Umsetzung der revidierten GAFI-Empfehlungen - Vernehmlassungsergebnis und weiteres Vorgehen (Quelle : Kst / 30.09.2005)

Die Vernehmlassung hat die Haltung des Bundesrates bestätigt, wonach einem sauberen Finanzplatz Schweiz und einem griffigen Abwehrdispositiv gegen Geldwäscherei und Terrorismusfinanzierung auch weiterhin grosse Bedeutung beigemessen wird.

Wirtschaftskreise kritisieren gewisse der vorgeschlagenen Massnahmen zur Erhaltung, respektive zur Stärkung dieses Dispositivs jedoch als zu weitgehend. Die Kritik betrifft insbesondere das zu schnelle Vorgehen bei der Umsetzung der GAFI-Empfehlungen, die Überregulierung allgemein und fehlende Vergleiche mit den entsprechenden Regelungen in anderen vergleichbaren Ländern. Sie richtet sich auch gegen die vorgeschlagene Ausdehnung der wichtigsten Sorgfaltspflichten auf gewisse Branchen des Handels.

Der Bundesrat wird das weitere Vorgehen bezüglich der Vorlage im 2006 gestützt auf weitere Entscheidungsgrundlagen festlegen. Dazu gehören einerseits der Vernehmlassungsbericht und das Resultat des dritten Länderexamens der Schweiz durch das GAFI.

Bundesrat beschliesst Konkretisierung der Aufsichtsabgabe im Nichtbankenbereich (Quelle : Kst / 26.10.2005)

Sie tritt am 1. Januar 2006 in Kraft. Über die Aufsichtsabgabe werden sämtliche Kosten der Kontrollstelle, inklusive der allgemeine Aufwand, auf die Beaufsichtigten überwält. Die Kontrollstelle wird nun wie bisher Verfahrensgebühren im Einzelfall und zusätzlich eine pauschale Aufsichtsabgabe erheben.

Aufgrund der auf ein Jahr hochgerechneten Kostenrechnung der Kontrollstelle per 30. Juni 2005 ergeben sich voraussichtliche Abgabebeträge von CHF 45'169.- bis CHF 376'276.- pro Selbstregulierungsorganisation. Unter der Annahme, dass eine Selbstregulierungsorganisation den von ihr geschuldeten Betrag gleichmässig auf alle ihre Mitglieder verteilt, ergibt dies einen Betrag von CHF 212.- bis 311.- pro Mitglied. Aufgrund der gleichen Hochrechnung kann in bezug auf die direkt unterstellten Finanzintermediäre von Beträgen von CHF 1'304.- für ca. die Hälfte aller Finanzintermediäre, bis maximal CHF 16'216.- ausgegangen werden.

Communiqués / Mitteilungen

Le Comité a le plaisir de vous communiquer que Me Julien Blanc a été élu comme nouveau Président de l'ARIF, suite au départ de M. Jaques Vernet qui est remercié pour l'ensemble de son travail durant ces 5 dernières années.

Lors de la 7ème Assemblée générale ordinaire de l'ARIF, trois nouvelles personnes ont été élues comme membre du Comité : MM. Guy Châtelain, Charly Dénervaud et Jean-Marc Schwenter, suite au départ de MM. Olivier Etienne et Christophe Piguet que nous remercions également très chaleureusement.

Der Vorstand hat das Vergnügen Sie zu informieren, dass er Herrn Julien Blanc als neuer Präsident der ARIF gewählt hat, infolge des Rücktrittes von Herrn Jaques Vernet, dem wir herzlich danken. Ausserdem wurden drei neue Mitglieder des Vorstandes an der 7. ordentlichen Generalversammlung der ARIF gewählt : Guy Châtelain, Charly Dénervaud und Jean-Marc Schwenter, infolge des Rücktrittes von Olivier Etienne und Christophe Piguet, denen wir auch herzlich danken.

Présentation de Me Julien Blanc

Ancien secrétaire général de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, de la Société des régisseurs de Genève et de l'Association des promoteurs constructeurs genevois, Me BLANC a rejoint en qualité d'associé au mois de janvier 2005, l'Etude Gautier, Vuille & Associés.

Actif en matière de lutte contre le blanchiment d'argent depuis son entrée au comité en juin 2000, le nouveau président a fait savoir au comité du 7 novembre 2005 qu'il entendait placer son mandat sous le signe de la défense du système suisse d'auto-régulation, dans lequel les parlementaires fédéraux ont confié aux professionnels de l'intermédiation financière le soin de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux.

Par ailleurs, il a annoncé sa volonté de consolider et développer les structures de l'association, afin de simplifier autant que faire se pouvait les obligations administratives des membres, tout en garantissant un contrôle optimal des procédures de diligence interne des intermédiaires financiers.

Présentation de Me Guy Châtelain

Me Guy Châtelain pratique le barreau à Genève depuis plus de 25 ans. Actif principalement en droit des contrats et en droit des sociétés, il s'est assez tôt intéressé aux normes régissant la lutte anti-blanchiment. Ses connaissances en la matière l'ont amené à assumer les fonctions de secrétaire-général et conseiller juridique de l'OAR-G, avant de rejoindre le Comité de l'ARIF.

Présentation de M. Charly Dénervaud

Après près de 30 ans passés dans le domaine bancaire, et plus précisément dans celui de la gestion de fortunes, M. Charly Dénervaud a rejoint comme administrateur la Société Anonyme 2005 Gestion dès sa création à Lausanne. Son expérience et ses connaissances du tissu financier, notamment du canton de Vaud, en font un spécialiste de ce milieu.

Présentation de M. Jean-Marc Schwenter

Au cours des 40 ans qu'il a passés au service de la Justice vaudoise, M. Jean-Marc Schwenter a occupé les fonctions de président du Tribunal du district de Lausanne, de juge au Tribunal cantonal et celles de Procureur général du canton de Vaud pendant 21 ans. Il a siégé dans diverses commissions vaudoises et fédérales, a été Colonel de la Justice militaire et préside la section francophone de la Chambre disciplinaire de Swiss Olympic pour la lutte contre le dopage.

